

actu

enseignement agricole public :
prendre le parti de l'action

L'enseignement agricole

dossier

une fiscalité
au service de la justice sociale

Session 2014 des concours enseignants et directeurs L'après catastrophe : le SNETAP poursuit le combat !

Les résultats des concours réservés 2014 enseignants et directeurs, sont catastrophiques : seulement 119 admis et 11 inscrits en listes complémentaires contre 236 postes offerts !

Même si le SNETAP a obtenu l'intégration des listes complémentaires des concours réservés et internes, la session

2014 accuse un déficit de 91 postes non pourvus !

Ce déficit s'avère d'autant plus scandaleux, que dans certaines sections, des collègues, ayant une expérience conséquente, validée par des inspections favorables, ont obtenu une note éliminatoire à l'oral, voire n'ont pas franchi la barrière de l'admissibilité, alors même qu'in fine tous les postes en listes principales ne sont pas pourvus.

Le SNETAP ne compte pas en rester là.

Même si nous nous félicitons de l'accès à l'emploi titulaire des collègues lauréats, nous continuons à nous battre avec la FSU pour une véritable loi de déprécarisation donnant la possibilité à tous (et non à quelques-uns comme avec le présent dispositif) d'être titularisés. Parallèlement, le SNETAP va exiger que l'équivalent des 91 postes non pourvus, mais pourtant budgétés, soit utilisé pour conforter l'emploi et les structures de l'EAP à la prochaine rentrée scolaire.

Sommaire

n°363 • Avril-Mai 2014

Actu	2
Session 2014 des concours enseignants et directeurs, l'après catastrophe : le SNETAP poursuit le combat !.....	2
3 questions à un néo-congressiste.....	2
Prendre le parti de l'action déterminée contre celui de l'indécision mal assumée !.....	8
Dossier - Une fiscalité au service de la justice sociale	3
Pour une fiscalité réellement redistributive.....	3
Les prélèvements obligatoires en France en 2014 : état des lieux.....	4
Prendre l'argent là où il est.....	5
Pour une profonde réforme de la fiscalité : les mandats de la FSU, Congrès de Poitiers (février 2013).....	6
Les enjeux spécifiques de la fiscalité écologique.....	7
Edito	8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - sneta@netap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : mai 2014 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

3 questions

à un néo-congressiste

L'Enseignement Agricole a posé 3 questions à Maxime Amissé, du LEGTA de Chaumont, qui participait à Arras à son premier congrès.

L'EA : Comment as-tu vécu ce Congrès pour cette première participation ?

MA : Le Congrès a été pour moi tout d'abord la possibilité de découvrir la vie de mon syndicat, que je ne connaissais que partiellement. Ensuite c'est aussi un bel exercice de la démocratie, du partage des idées, de l'expression et de l'écoute de chacun. Enfin, c'est l'occasion de faire connaissance avec de nombreux collègues de tous horizons, revoir des anciens collègues et mêmes enseignants. L'organisation apporte aussi beaucoup pour rendre le Congrès convivial, nous avons été accueillis, logés, nourris dans de très bonnes conditions ce qui est un beau défi pour 180 congressistes.

L'EA : En tant que militant de base, ou régional, comment as-tu trouvé la possibilité de t'y exprimer ?

MA : La première prise de parole n'est pas évidente, on croit en avoir l'habitude en tant qu'enseignant, mais c'est autre chose devant tous les congressistes. Mais la règle d'or du respect n'est jamais entravée, chacun est écouté. Et une fois passée cette première, l'expression en

devient naturelle. Lors des groupes de travail aussi, cette expression est facilitée par le petit nombre, avec des échanges toujours pleins d'intérêt. Nous pouvons aussi partager nos impressions avec les collègues lors des repas, devant le café. Il y a en effet beaucoup d'éléments débattus, et en parler permet de clarifier tout cela.

L'EA : As-tu eu le sentiment d'une prise en compte de ton apport ?

MA : Chacun apporte sa pierre, et ce n'est pas une vaine expression. Chaque région a pu porter son mandat, le présenter au devant du Congrès pour qu'il soit débattu, que ce soit sur des attentes valables pour tous ou pour une région ou une catégorie de personnel. Les éléments sur l'informatique débattus lors du Congrès Régional de Champagne Ardenne ont pu être ainsi intégrés au mandat. Ensuite, chacun personnellement peut porter ses attentes et les exprimer même si elles n'ont pas fait partie des thèmes débattus lors des Congrès régionaux, et ces attentes sont entendues et bien souvent intégrées dans le mandat proposé au vote. Ainsi, j'ai pu voir que mon intervention a été ajoutée au mandat voté. La démocratie n'est pas un vain mot lors du Congrès, même si l'exercice est délicat, chacun est entendu, respecté.

Une fiscalité au service de la justice sociale

2013 : pour sortir du conflit des bonnets rouges et de la fronde contre l'écotaxe, mais aussi pour tenter de calmer la grogne contre le crédit d'impôt compétitivité/emploi et la hausse de la TVA, Jean-Marc Ayrault avait annoncé une « remise à plat de la fiscalité ». Depuis, le Président de la République est revenu en arrière, enterrant pour la seconde fois une de ses promesses de campagne.

2014 : Ses propos, repris par le nouveau Premier Ministre dans son discours de politique générale, ne font que confirmer une nouvelle étape d'allègement fiscal pour les entreprises au détriment des services publics et de la redistribution sociale. Qu'est-ce que la fiscalité ? Comment l'impôt peut-il être un outil de justice sociale ? Autant de questions auxquelles ce dossier tente d'apporter des réponses.

Dossier réalisé par Jean-Marie Le Boiteux et Jean Cesbron, avec la participation du SNES et de Thomas Coutrot (ATTAC).

Pour une fiscalité réellement redistributive

Après 10 années de fortes baisses d'impôts, entraînant des pertes significatives pour l'État et une dégradation des services publics, l'augmentation de la fiscalité amorcée en 2011 et poursuivie en 2012 a donné le sentiment d'un « matraquage fiscal », renforcé par une économie en berne, une stagnation des salaires et des retraites et une augmentation constante du chômage.

Ces politiques libérales ont ainsi délégitimé l'impôt, notamment auprès des familles les plus modestes, qui sont justement les premières à avoir besoin de services publics forts et de prestations sociales qui rétablissent un peu de justice sociale.

Surfant sur ce « ras-le-bol fiscal », le gouvernement conduit aujourd'hui une politique économique qui, au nom de la réduction des déficits publics, remet en cause le modèle social français et alimente le discours démagogique dénigrant l'impôt. Mais dans le même temps, c'est le même gouvernement qui fait un cadeau de plusieurs dizaines de milliards d'euros en direction des entreprises au nom de la sacro-

sainte compétitivité des entreprises françaises qu'il faudrait rétablir.

Après sa victoire sur le Crédit d'impôt compétitivité/emploi (CICE : 20 milliards de cadeau aux entreprises), et le pacte de responsabilité, le patronat est déterminé à obtenir toujours d'avantage et poursuit sa charge sur le coût du travail tandis que la fiscalité pesant sur les ménages ne fait qu'augmenter, notamment celle la plus injuste (TVA, impôts locaux).

Pour la FSU, une grande réforme fiscale s'impose, mais dans la vision d'un impôt qui joue pleinement son rôle redistributif et qui contribue à atténuer les inégalités sociales. La vraie question à se poser est d'abord de savoir quel est le juste niveau de dépenses publiques nécessaires à la satisfaction des besoins sociaux de la population, et seulement ensuite par quel impôt, le plus justement prélevé, on les finance. C'est tout le débat qui oppose la politique de l'offre (celle mise en œuvre par le gouvernement, et promise jusqu'en 2017) et celle de la demande (défendue par la FSU).

Les prélèvements obligatoires en France en 2014 : état des lieux

Les impôts peuvent être classés de différentes manières : d'État ou locaux, sur le revenu, les bénéfices ou le patrimoine, sur les particuliers ou les entreprises...

Par ailleurs, il a eu glissement progressif d'une partie des cotisations sociales vers l'impôt depuis la création de la CSG en 1990.

Leur mode de calcul (progressif ou proportionnel) et leur assiette (ce sur quoi porte le taux d'imposition) résulte de choix politiques et reflètent des choix de société (plus de justice sociale, redistribution, ou favoriser la compétitivité des entreprises par exemple).

De plus leur mode de prélèvement (direct ou indirect, à la source ou non) les rendent plus ou moins visibles, plus ou moins « indolores », ce qui ne veut pas dire plus justes pour autant.

Enfin, l'impôt ne peut véritablement s'analyser qu'au regard des dépenses qu'il est chargé de compenser. Dire que la France croule sous l'impôt n'a pas de sens si on ne regarde pas, en contrepartie, les prestations sociales et les services publics gratuits qu'ils financent et qui permettent de corriger les inégalités sociales.

Pour toutes ces raisons les différents impôts en France en 2014 peuvent être considérés comme plus ou moins « justes ». Petit tour d'horizon.

La TVA : un impôt particulièrement injuste

La taxe sur la valeur ajoutée ou TVA est un impôt indirect sur la consommation. C'est un impôt institué en 1954, qui ne porte à ses débuts que sur la production de biens et a été progressivement élargi, à compter de 1958, à l'ensemble des biens et des services.

C'est un impôt proportionnel particulièrement injuste car, pour un même produit acheté, la part du revenu consacré à la TVA diminue au fur et à mesure que le revenu s'élève. En effet, les ménages aux revenus modestes « consomment » l'intégralité de leur revenu, ce qui est de moins en moins le cas au fur et à mesure que le revenu s'élève. C'est pourtant de loin, en France, celui qui dégage le plus de recettes (142,5 milliards d'euros en 2012).

Faisant mine d'abandonner le projet de « TVA sociale » concocté sous la présidence de Nicolas Sarkozy, c'est l'actuel gouvernement qui l'a mis en œuvre sous une autre forme en augmentant, au premier janvier 2014 les taux de TVA, pour financer les 20 milliards d'euro de cadeau aux entreprises à travers le crédit d'impôt compétitivité/emploi (CICE). Le taux normal est passé de 19,6 % à 20 %

et le taux intermédiaire (notamment la restauration) de 7 à 10 %. Par contre le taux réduit sur les produits de première nécessité n'a pas été abaissé à 5 % comme il était initialement prévu. Combiné à la stagnation des salaires, c'est une mesure de plus qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes.

Une fiscalité locale tout aussi inéquitable

Un peu pour les mêmes raisons, les impôts locaux sont tout aussi inéquitables : basés sur la valeur locative du logement pour la taxe d'habitation (TH) ou de la propriété (bâtie ou non bâtie) pour la taxe foncière (TF), elle ne tient pas compte du revenu. Et quand on sait que la part consacrée par un ménage au logement diminue quand ses revenus augmentent, la Cour des Comptes, elle-même, reconnaît que « les ménages modestes ou moyens subissent proportionnellement un prélèvement plus lourd que les ménages les plus aisés ». Il sont par ailleurs calculés sur des bases archaïques qui datent de 1960 (TF) ou 1971 (TH).

Pourtant le poids de la fiscalité locale n'a cessé d'augmenter ces dernières décennies du fait de la décentralisation qui a transféré sur les collectivités locales (communes, départements et régions) de plus en plus de charges auparavant assumées par l'État (École, Formation professionnelle, aide sociale, dépendance, transports...).

Enfin, l'équité n'est pas assurée entre les collectivités, les disparités du potentiel fiscal entre Régions allant de 1 à 2, entre les départements de 1 à 4 et entre communes de 1 à 1000 !

Un impôt sur le revenu de moins en moins juste

Le caractère progressif de l'impôt sur le revenu (IR) en fait, en théorie, l'impôt le plus juste de tous. En effet, du fait de l'application de taux d'imposition qui augmentent avec la tranche de revenu, les personnes aux revenus élevés contribuent proportionnellement

Répartition des principaux prélèvements obligatoires en 2012

(Source : Insee)

■ Cotisations sociales	46,00 %
■ CSG	12,00 %
■ Impôts sur le revenu	8,00 %
■ TVA	19,00 %
■ Taxes foncières	4,00 %
■ Taxe d'habitation	2,00 %
■ TIPP	3,00 %
■ Impôts sur les sociétés	6,00 %



plus que celles aux revenus plus faibles. En pratique pourtant, la progressivité de cet impôt a été fortement affaiblie par les transformations successives des trente dernières années, appliquées par les gouvernements de droite comme de gauche : le nombre de tranches est ainsi passé de 13 à 6, avec en parallèle une baisse de 65% à 45% du taux d'imposition de la tranche supérieure de revenus¹. En outre, l'existence de nombreuses mesures dérogatoires (les « niches fiscales ») réduit très sensiblement l'assiette de l'impôt, alors que l'efficacité économique de ces niches n'a pu être démontrée. Au final, l'IR ne représente qu'une petite part des recettes fiscales de l'État (un cinquième, avec seulement 59,5 milliards d'euros en 2012), alors que la TVA, impôt proportionnel qui pèse plus fortement sur les ménages modestes, en représente la moitié. Toute réforme visant à rendre la fiscalité plus juste devra donc corriger ces défauts à la fois en renforçant la progressivité de l'IR par l'ajout de nouvelles tranches, et en élargissant son assiette par la remise

en cause des niches fiscales. Elle devra également remettre en cause le dispositif du quotient familial et conjugal.

L'impôt sur les sociétés favorise le CAC 40 au détriment des petites entreprises

L'impôt sur les sociétés (IS) affiche en France un taux théorique de 33,33% sur les bénéfices réalisés : « l'un des plus élevés d'Europe », nous dit-on. Mais la comparaison des taux nominaux ne veut rien dire si on ne prend pas en compte l'assiette sur laquelle ils s'appliquent ni les dérogations fiscales. En fait le taux effectif de l'IS est en France plus important pour les PME (qui bénéficient pourtant d'un taux réduit) que pour les grandes entreprises du CAC 40 qui savent mieux jouer des dispositions légales en termes d'optimisation fiscale. Selon le Conseil des prélèvements obligatoires, leur taux d'imposi-



tion moyenne n'était que de 8% en 2010 contre 22% pour les PME et 28% pour les TPE (très petites entreprises).

Même assujetties à une surtaxe temporaire de 10,7% en 2014 et 2015, les entreprises de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires sont encore plus gagnantes !

¹ - Le nombre de tranches était descendu à 5 tranches en 2007. En 2013, une sixième tranche a été instaurée sur les revenus supérieurs à 150 000 euros, avec un taux de 45%. Si cet ajout va dans le bon sens, il ne concernera qu'environ 50 000 ménages qui se situent parmi les 1% des foyers les plus riches.

Prendre l'argent là où il est...

Dans les années 1970, Robert Jarry, alors maire du Mans s'était construit une renommée en déclarant « pour s'en sortir, il faut prendre l'argent là où « elle » est ! ».

En 2012, un groupe d'économistes a publié une étude intitulée « devons-nous vivre sous la menace de la dette ? ».

La même année, la Cour des Comptes a rendu un rapport sur « l'état des lieux » en insistant sur son caractère désastreux.

Une politique économique nationale ne se gère pas comme un budget familial, c'est à dire qu'il n'est pas possible, pour éviter le surendettement, d'attendre avant de dépenser et de réaliser certains investissements.

L'économie d'un pays, c'est du travail pour la population dite active, des transports nécessaires aux voyageurs et aux marchandises, de la formation initiale générale et professionnelle, de la formation continuée pour s'adapter aux transformations structurelles de la société, des moyens humains et techniques suffisants pour les secteurs de la santé, des logements en nombre suffisant et d'un prix abordable, des structures d'accueil et

d'activités culturelles ou de loisir.

Une politique économique volontariste pour établir le bien-être social de sa population est donc obligée d'investir, donc de dépenser.

Diminuer les dépenses, donc ne pas dépenser collectivement pour la santé ou la formation, réduire le pouvoir d'achat en laissant à chacun le soin de se débrouiller pour se loger, se chauffer, en limitant, voire en supprimant des mesures de solidarité nationale, c'est aggraver le chômage, c'est affaiblir la société.

Les entreprises du CAC40 ont versé 44,6 milliards d'euros aux actionnaires en 2011.

Les bénéfices des grandes entreprises ont augmenté la même année de 35%.

Les paradis fiscaux abritent 800 milliards d'euros pour la part française.

De l'argent il y en a qui circule, qui permet à certains de spéculer, mais qui ne produit pas.

Le gouvernement dit aujourd'hui devoir trouver 50 milliards d'euros pour situer le déficit public à 3% du PIB à l'horizon 2017, et pour cela préconise une poli-

tique d'austérité et de rigueur budgétaire.

La banque centrale européenne a prêté 1 000 milliards d'euros aux banques privées à un taux de 1% et celles-ci prêtent à leur tour aux États à un taux de 4 à 6%. Qui paie les intérêts des emprunts ? Vous et moi...

L'argent immobilisé en France par la spéculation représente plus du double du budget de l'Etat.

60% des bénéfices réalisés par le travail ne sont pas réinvestis dans l'économie réelle et comme la spéculation rapporte plus aux actionnaires que l'activité utile, ceux-ci n'investissent pas dans la production des biens et des services.

De l'argent, il y en a donc ; disponible si politiquement on veut le mettre à la disposition des investissements et de l'emploi.

Pour cela, une réforme de la fiscalité demandant plus aux riches, aux grandes entreprises et aux placements spéculatifs de participer au redressement national prend tout son sens.

Prendre l'argent là où il est : au gouvernement de prendre ses responsabilités, à la volonté populaire de l'exiger !

Pour une profond

de la fiscalité : les man

Congrès de Poitiers (fév

Une fiscalité aujourd'hui injuste et inefficace

Depuis plusieurs années, les politiques fiscales ont visé à diminuer les impôts directs, présentés comme une charge insupportable notamment pour les entreprises et les ménages les plus aisés, au motif de préserver la compétitivité de notre économie, d'enrayer les évasions fiscales, de retenir ou d'attirer des capitaux, et plus récemment de lutter contre la crise...

Ainsi, l'impôt sur les sociétés est passé de 50 à 33 %, le taux marginal de l'impôt sur le revenu de 65 à 40 %, les niches fiscales se sont multipliées... Le bouclier fiscal qui consistait à plafonner les impôts directs à 50 % des revenus fiscaux a été supprimé début 2012 mais l'ISF (impôt sur la fortune) allégé de manière conséquente à la même date. Une partie des prélèvements a été transférée sur les impôts indirects ou locaux, socialement injustes comme la TVA ou la taxe d'habitation. D'autant plus qu'à la suite du rapport Gallois, le gouvernement crée un Crédit d'Impôt pour les entreprises, compensé partiellement par une hausse du taux principal et intermédiaire de la TVA.

La suppression de la taxe professionnelle, non compensée totalement par la nouvelle CET (Contribution Économique Territoriale), reporte une nouvelle fois sur les ménages, via la fiscalité locale, le poids de ce nouvel allègement consenti aux entreprises. Dans le même temps, les entreprises multinationales multiplient les dispositifs pour échapper aux impôts : ainsi, les PME payent en moyenne plus de deux fois plus d'impôt sur les bénéfices que les sociétés du CAC 40.

Basée sur un système ancien, inadapté

et injuste, la fiscalité locale pèse de plus en plus lourdement sur les ménages les plus modestes. Le désengagement de l'État à de nombreux niveaux a de plus obligé les collectivités locales à assumer un nombre croissant de dépenses, notamment là où les besoins sociaux fondamentaux (éducation, santé, ressources...) sont les plus importants. Conséquence, les inégalités territoriales se sont creusées.

Amputées de ressources indispensables, les administrations publiques (État, collectivités, organismes sociaux) ont systématiquement réduit les dépenses publiques, affaiblissant du même coup la capacité de notre pays à répondre aux besoins sociaux, à relever les défis de notre époque en termes d'élévation du niveau de connaissances, de qualifications, de santé, de lutte contre le chômage, les défis environnementaux.

Les premières mesures fiscales annoncées pour 2013 - qui s'ajoutent aux 6 milliards de hausse d'impôts votés en juillet 2012 allaient dans le bon sens parce qu'elles ciblaient essentiellement les grandes entreprises et les ménages les plus aisés (alignement de la fiscalité du capital sur celle du travail, tranche d'imposition à 45 %...). Elles restent en-deçà des attentes. Le système fiscal demeure trop peu progressif ; le gel du barème de l'impôt sur le revenu, même aménagé par une décote revalorisée, va pénaliser nombre de ménages ; l'ISF, rétabli de manière trop timorée, retrouve un niveau inférieur à celui d'avant la réforme de 2011 ; les niches fiscales ne sont pas remises à plat et certaines, seulement plafonnées. On est donc encore très loin de la réforme fiscale en profondeur que revendique la FSU alors que le Gouvernement y renonce.

De plus, suite au rapport Gallois, le premier ministre a annoncé une réduction

de la fiscalité des entreprises de l'ordre de 20 milliards d'euros par l'instauration d'un « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ». Cette mesure, qui satisfait le patronat, sera financée à parts égales par des hausses de la TVA (la plus injuste) et par des coupes supplémentaires dans les dépenses publiques.

L'exigence d'une fiscalité plus juste : un choix de société

La FSU réaffirme son attachement à une fiscalité plus juste basée sur la progressivité de l'impôt afin de permettre une redistribution des richesses.

Elle propose notamment de :

- redonner à l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) une place centrale en renforçant de manière significative sa progressivité par le rétablissement des tranches intermédiaires sup-



e réforme dats de la FSU rier 2013)

primées (pour lisser les effets de seuils), par la création de nouvelles tranches supérieures et le relèvement significatif du taux marginal d'imposition ;

- supprimer toutes les niches fiscales socialement injustes ou inefficaces; revenir sur les mesures négatives comme la suppression de la 1/2 part supplémentaire, s'opposer aux reculs envisagés (déduction de 10% retraitées)
- taxer plus fortement les revenus financiers et la fortune ;
- réformer la fiscalité des entreprises pour qu'elle soit plus juste et qu'elle favorise les politiques d'emploi, de salaires et d'investissements utiles ;
- diminuer la fiscalité indirecte, injuste socialement, en commençant par la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité et les biens culturels ;
- donner au service public les moyens de lutter efficacement contre la fraude fiscale.

La fiscalité doit aussi permettre de modi-

fier les comportements de production et de consommation pour construire un développement économique et social solidaire et durable.

Inscrite dans le cadre d'un rééquilibrage d'ensemble de la fiscalité, cette dimension écologique doit concerner les ménages mais surtout les entreprises, qui doivent respecter les lois.

Si la FSU dénonce le principe du pollueur/payeur qui permet aux plus riches de continuer de polluer en payant, elle revendique une fiscalité écologique qui sanctionne les pollueurs, sans culpabiliser les individus ni aggraver les difficultés des plus fragiles, qui encourage les comportements responsables et qui aide au développement d'infrastructures non polluantes.

Vers une harmonisation fiscale au niveau européen

Les politiques fiscales menées jusqu'à présent ont été essentiellement orientées vers une mise en concurrence des États entre eux, conduisant à un dumping fiscal et social aux conséquences désastreuses. Une harmonisation fiscale, vers le haut, à l'échelle européenne, est une nécessité absolue pour sortir de ce système pervers. De même, à l'échelle mondiale, des taxations globales (sur les transferts de capitaux notamment) doivent rapidement se mettre en place. La FSU doit proposer des pistes d'harmonisation fiscale (l'imposition des entreprises selon la localisation du bien ou de l'activité, l'échange automatique des données fiscales entre les pays européens et les paradis fiscaux,...) et en débattre avec les autres syndicats français et européens et avec les associations comme ATTAC, Copernic...



Les enjeux spécifiques de la fiscalité écologique

Interrogé par le SNES au lendemain du combat des « bonnets rouges » en Bretagne et de la décision du gouvernement de suspendre l'écotaxe, Thomas Coutrot, économiste et coprésident d'ATTAC livre son analyse de la « fiscalité verte »

La principale finalité d'une fiscalité écologique doit être de modifier les comportements d'usage des ressources naturelles. Celles-ci se raréfient mais leur prix est encore insuffisant pour imposer un changement de modèle de production et de consommation. L'augmentation de leur coût d'usage par la fiscalité écologique ne fait qu'anticiper la hausse inéluctable de leur prix du fait de leur épuisement à terme. Les ressources supplémentaires levées par la fiscalité écologique doivent aussi permettre de financer pour partie les investissements publics indispensables à la reconversion écologique de l'économie.

Il ne s'agit pas d'une « neutralité fiscale » (les hausses d'impôt sur les pollutions étant compensées par des baisses d'impôt sur le capital, comme c'était le cas sur le CICE, avant la suspension de l'écotaxe) ni même d'une baisse des prélèvements sociaux : nous avons besoin de ressources supplémentaires pour financer la transition écologique !

Enfin, il est essentiel que cette fiscalité écologique ne soit pas payée par les salariés et les précaires, mais par les véritables pollueurs : les grandes entreprises et leurs actionnaires, qui sont les décideurs en matière de modes de production et de consommation. L'inévitable hausse du prix des combustibles fossiles doit être accompagnée de mesures fortement redistributives, comme la gratuité de la consommation de base (gaz, eau, électricité) et leur tarification très progressive, ainsi que la gratuité de transports publics fortement améliorés.



Un congrès studieux et combatif

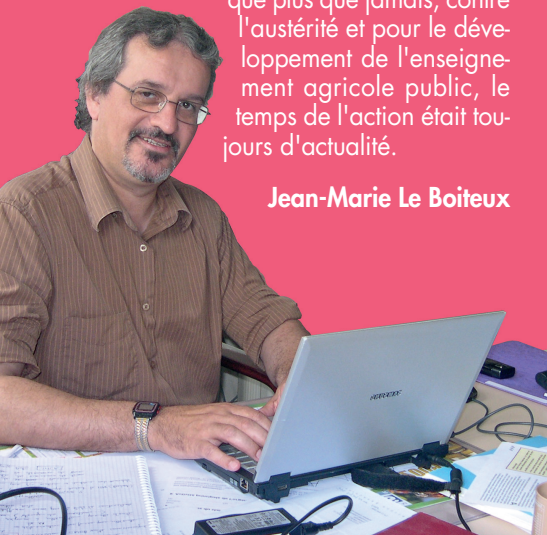
Le 27^e congrès du SNETAP-FSU s'est ouvert à Arras au lendemain du changement de Gouvernement et du discours de politique générale du Premier Ministre. Tout dans les termes du discours, mais aussi dans les actes qui ont suivi confirme l'orientation libérale de ce Gouvernement et même son accentuation. Le pacte de responsabilité fait un cadeau de 30 milliards d'euros, principalement sur le dos des services publics et de leurs agents (dont le salaire est gelé depuis presque 4 an, gel qui doit se poursuivre jusqu'en 2017).

Dans l'enseignement agricole public, après des conditions catastrophiques d'affectation des lauréats des concours 2013 non-enseignants qui ont obligé le Ministère à amputer les créations d'emplois d'enseignants prévus pour la rentrée 2014, la DGER n'est plus capable de faire face aux remplacements, ni de satisfaire des demandes pourtant légitimes d'ouvertures de classes, de levée de plafonnements d'effectifs, d'offre d'options... Bref on renoue avec la situation d'il y a 2 ans !

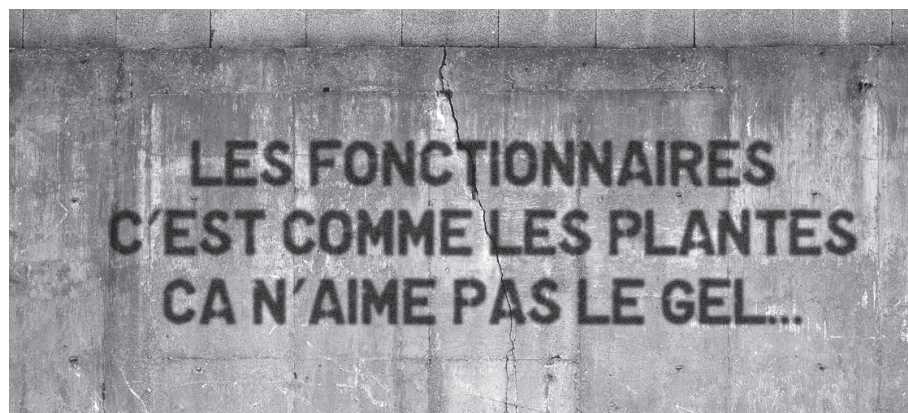
C'est dans ce contexte qu'il paraît illusoire de croire que le Ministre sera en capacité d'accorder les moyens nécessaires pour impulser la dynamique du « enseigner à produire autrement ». D'ailleurs, même si le débat parlementaire a permis quelques bougés positifs, il a aussi révélé le pouvoir de nuisance d'une frange de la profession particulièrement conservatrice, et le projet reste toujours très timide sur son volet enseignement.

Face à ces constats, notre congrès a conclu que plus que jamais, contre l'austérité et pour le développement de l'enseignement agricole public, le temps de l'action était toujours d'actualité.

Jean-Marie Le Boiteux



Prendre le parti de l'action déterminée contre celui de l'indécision mal assumée !



L'impasse dans laquelle l'EAP, ses personnels comme ses usagers, se retrouvent aujourd'hui, à ceci de particulière que la nouvelle majorité n'est pas arrivée sans moyen, dans le cadre du plan Hollande pour l'Éducation. Pour autant, même s'il est avéré que le passif laissé par les gouvernements de droite successifs représentait un handicap majeur (établissements fragilisés, formation des enseignants réduite à rien...), 2 ans après, le « changement » annoncé ne s'est guère traduit dans les faits, faute d'une volonté politique suffisante et sans doute d'une vraie vision pour l'EAP.

Au niveau des moyens et du pilotage, 2 ans auront à peine suffi à ralentir l'hémorragie, à stabiliser nos établissements (moratoire sur les fusions arraché au Ministre). Mais les pratiques de « gestion » n'ont guère changé, avec des plafonds de recrutements au mieux assouplis, de rares ouvertures de classes (et à nouveau favorables au Privé), et surtout des DRAAF-SRFD une fois de plus mandatés pour les 3 rentrées qui s'annoncent pour « gérer la pénurie » (à l'image des crédits de remplacements des personnels administratifs, techniciens et de santé réduits drastiquement, faute d'avoir su maîtriser l'an I de la déprécarisation).

Et du côté des orientations du système, le bilan n'est guère plus enviable. « Enseigner à produire autrement », certes, mais faut-il encore se donner politiquement les moyens de ne pas s'en tenir à « faire illusion »... en renvoyant « au suivant » la capacité à atteindre les objectifs. À défaut de résister aux lob-

bys de l'agro-business, faire à minima le choix des outils publics que sont nos EPL, c'est pour le coup possible, souhaitable et atteignable ! Ce serait assumer de promouvoir nos centres de formation et miser sur nos exploitations en les dotant en conséquence ! Hélas, au-delà de quelques incantations, les moyens ne seront manifestement pas au rendez-vous pour qu'ils soient les fers de lance de ce « produire autrement ». Les « hussards verts » attendront et le changement nécessaire de paradigme en agriculture aussi.

Alors non, résolument, les Personnels de l'EAP et leur syndicat majoritaire le SNETAP-FSU ne resteront pas l'arme au pied et pousseront aussi fort que nécessaire pour être entendus. Le 3 avril, avec le rassemblement de 120 collègues à Paris, un coup de semonce a retenti, mais avec in fine fort peu de réponses tangibles du Cabinet du Ministre. Les manifestants ont alors décidé de ne pas en rester là ! Par suite, le Congrès national du SNETAP a appelé, dans son texte action, les Personnels à la poursuite déterminée de la mobilisation.

Ainsi, le 20 mai se dérouleront les « 24h de l'EAP au Mans », avec l'idée que si le Ministre ne daigne pas prendre position en faveur de l'EAP à Paris, alors les Personnels se rendront chez lui pour obtenir des engagements ! Par ailleurs, si les réponses apportées devaient une fois encore être insuffisantes, alors le Congrès a d'ores et déjà pris position pour un appel à une grande manifestation nationale dans la période de la rentrée.